



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil  
concernant  
la validation de l'élection de la députation du canton au  
Conseil des États**

(Du 8 novembre 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

La date de l'élection de la députation du canton au Conseil des États a été fixée au dimanche 22 octobre 2023, par arrêté du 3 mai 2023, en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune autre observation particulière, hormis le fait que les électrices et électeurs n'avaient, pour la première fois, plus la possibilité de déposer plusieurs bulletins dans l'enveloppe de vote pour un scrutin cantonal. Ce changement a fait l'objet d'une information spécifique jointe au matériel de vote. Par ailleurs, ce même document avisait encore les électrices et électeurs de la mise à disposition sur le site internet de l'État d'explications en langage simplifié, soit facile à lire et à comprendre (FALC).

Par ailleurs, en application des articles 133a à 133p de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, les dons ou les promesses de dons de 5'000 francs et plus, que les partis politiques déposant des listes de candidates et candidats reçoivent pour des élections cantonales, ont été publiés dans la Feuille officielle du 13 octobre 2023.

Les procès-verbaux indiquent 138'296 électrices et électeurs inscrits dont 49'260, soit 35.62% (35.71% en 2019), ont pris part au scrutin. Sur 49'260 enveloppes déposées, 484 votes ont été déclarés nuls, ce qui correspond à un taux de 0.98% (1.10% en 2019) et 236 ne comportaient aucun nom, soit 0.48% (0.97% en 2019). 48'540 électrices et électeurs ont donc voté valablement.

Nous pouvons encore relever que le taux de participation des Suissesses et Suisses de l'étranger s'est élevé à 17.50% (24.88% en 2019) et celui des étrangères et étrangers à 14.45% (15.31% en 2019).

Les sièges sont répartis comme suit :

Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	1
Les Vert-e-s neuchâtelois-es	1

Ont été élu-e-s :

Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	Baptiste Hurni	13'914 suffrages
Les Vert-e-s neuchâtelois-es	Céline Vara	12'167 suffrages

Ont obtenu des suffrages :

Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Philippe Bauer	11'900 suffrages
Les Vert-e-s neuchâtelois-es	Fabien Fivaz	9'306 suffrages
Parti socialiste neuchâtelois (PSN)	Théo Huguenin-Elie	8'339 suffrages
Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)	Pascale Leutwiler	8'186 suffrages
Union Démocratique du Centre (UDC)	Daniel Berger	7'938 suffrages
Union Démocratique du Centre (UDC)	Grégoire Cario	7'011 suffrages
Parti ouvrier et Populaire (PoP)	Denis de la Reussille	6'091 suffrages
Parti ouvrier et Populaire (PoP)	Sarah Blum	4'039 suffrages
Parti vert'libéral (PVL)	Brigitte Leitenberg	3'265 suffrages
Parti vert'libéral (PVL)	Jennifer Hirter	2'367 suffrages
Parti Fédéraliste Européen (PFE)	Jean-Luc Pieren	202 suffrages

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance du délai fixé au 2 novembre 2023.

En conséquence, conformément à l'article 29 alinéa 2 de la loi sur les droits politiques, nous avons validé l'élection par arrêté du 8 novembre 2023 et vous présentons ce rapport pour information.

Vous remerciant de prendre acte du présent rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 novembre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUD

*La chancelière,*  
S. DESPLAND